PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

Tring-Jonction

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

Émilie Gagné**. de la susdite municipalité,**
(Directrice générale)

QUE le Conseil de la Municipalité de Tring-Jonction a donné un avis de motion, à l'effet qu'à une séance ultérieure, il sera soumis pour adoption un règlement portant le numéro 583:

RÈGLEMENT NO 583
CONCERANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures habituelles d'affaires.

DONNÉ à Tring-Jonction ce 15e jour du mois d'octobre deux mille vingt-six.

Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Saint-Victor certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant le 15e jour du mois d'octobre 2026 entre 8h et 15h, à chacun des endroits suivants, savoir : Près de la porte principale de l'église catholique, à l'Hôtel de Ville (extérieur) et sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : https://www.tringjonction.qc.ca/pages/avis-publics

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15e jour du mois d'octobre deux mille vingt-six.

Directrice générale